

**COUTU, MICHEL ET GUY ROCHER, DIR.,  
LA LEGITIMITE DE L'ÉTAT ET DU DROIT –AUTOUR DE MAX WEBER,  
SAINT-NICOLAS (QC), PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL, 2005**

*Par Emmanuelle Bernheim\**

Depuis quelques années, la question de la « légitimité de l'État » a pris une dimension nouvelle en vertu des événements politiques internationaux actuels. En effet, nombreux sont les écrits sur le sujet. Le concept de légitimité, pourtant abondamment utilisé, n'est cependant pas encore clairement défini –comme si, implicitement, on tenait pour acquis que son sens était connu et universellement accepté. Tel que le mettent habilement en lumière les auteurs de l'ouvrage *La légitimité de l'État et du droit –Autour de Max Weber*<sup>1</sup>, la théorie de la légitimité développée par Max Weber peut constituer le point de départ d'une longue réflexion sur le sujet.

Afin d'en rendre compte, les directeurs du recueil, Michel Coutu, professeur de droit du travail à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, et Guy Rocher, professeur au département de sociologie et rattaché au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, se sont entourés de spécialistes du droit et des sciences sociales, donnant ainsi à l'ouvrage collectif une perspective de sociologie politique et juridique. En passant par quelques auteurs classiques tels Jellinek, Schmitt et Kelsen, et en faisant un détour obligé par des auteurs importants du siècle dernier, tels Habermas et Luhmann, le lecteur est plongé au cœur de l'histoire et de la pensée politique des trois derniers siècles.

L'ouvrage se divise en trois parties : on s'y livre dans un premier temps à une étude du concept de légitimité chez Weber et chez d'autres auteurs de son temps, pour ensuite traiter de l'analyse de la légitimité dans le contexte spécifique de la République de Weimar, et enfin conclure par une présentation du débat actuel, avec une incursion plus poussée dans le domaine du travail.

La première partie de l'ouvrage (« La légitimité chez Weber et ses contemporains ») se divise elle-même en trois « sous-parties » qui abordent tour à tour la légitimité de l'État, la légitimité du droit et la légitimité des institutions. La première section expose le concept d'État et son évolution dans l'oeuvre de Weber. Si le point de départ de l'analyse posée est la célèbre caractérisation de l'État comme détenteur du monopole de la violence légitime, on y découvre également que le processus de formation de l'État repose sur la détention du monopole du droit sur le territoire. L'auteur de ce texte, Catherine Colliot-Thélène, « actualise » la théorie weberienne par une série d'interrogations pertinentes sur l'État moderne. Une

---

\* L'auteur est étudiante au baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Elle peut être rejointe à l'adresse électronique suivante : emmanuelle.bernheim@umontreal.ca.

<sup>1</sup> Michel Coutu et Guy Rocher, dir., *La légitimité de l'État et du droit –Autour de Max Weber*, Saint-Nicolas (Qc), Presses de l'Université Laval, 2005.

perspective bien différente est opposée au lecteur dans l'article suivant, de madame Laurence McFalls: elle y soutient que la définition de la légitimité de l'État proposée par Weber et ses contemporains ne repose que sur la stabilité de celui-ci. En analysant de façon convaincante la situation particulière de la République démocratique d'Allemagne, l'auteure revient à Weber pour faire valoir l'importance de l'intérêt matériel et expliquer ainsi la fin de l'empire communiste.

La seconde sous-partie, qui porte sur la légitimité du droit, est construite de façon similaire à la précédente : une définition du concept de « droit » est d'abord proposée suivie d'une incursion en sociologie du droit, et on s'y livre finalement à une analyse originale de la pensée d'auteurs de la même époque que Weber, tout en tentant d'établir leur influence sur celui-ci. En dressant, dans la veine de Weber, la différence entre le droit d'un point de vue strictement juridique et d'un point de vue sociologique, l'auteure Évelyne Serverin amène le lecteur à réfléchir sur le lien entre dogmatique juridique et sociologie du droit. L'importance de la sociologie du droit dans le travail de Weber est resituée dans une approche de sociologie globale –par l'étude de la causalité sociale du droit– et ensuite dans une perspective politique. Différents auteurs sont étudiés afin de permettre de cerner plus étroitement la pensée wébérienne, au nombre desquels Durkheim et Jellinek.

La dernière sous-partie de cette première section de l'ouvrage concerne les institutions. Un lien est établi entre la conception sociologique des ordres de Weber et la réalité de l'institution, celle-ci étant décrite dans sa logique et dans son fonctionnement. Un passage est consacré à la légitimité des politiques d'institutionnalisation, et son illustration par un exemple actuel concrétise le propos théorique. Un article complet de cette section porte sur une étude comparative des divorces obtenus par processus judiciaire, d'une part, et par médiation, d'autre part. Caroline Gendreau y oppose les agents de l'institution juridique à des professionnels amenés à agir à l'intérieur de paramètres légaux définis. L'étude démontre de manière déconcertante de quelle façon les sujets de droit, à travers leur interaction avec les protagonistes, perçoivent la légitimité du droit de l'État<sup>2</sup>.

La seconde partie de l'ouvrage, beaucoup plus courte que la première, est intitulée « Weimar et au-delà ». Le lecteur y découvre le lien surprenant entre Weber et Schmitt, personnage important à l'époque de Weimar, lien qui mène logiquement à une redéfinition de la théorie politique de Weber. L'auteur, Carlos Miguel Herrera, présente également l'utilisation que certains libéraux ont fait des théories de Weber, tels Kelsen et Thoma. Cette double perspective permet de cerner l'héritage wébérien en sociologie et en philosophie politique et juridique. Le dernier article de cette section porte sur la légitimité des mouvements sociaux. L'auteur Pierre Guibentif y présente d'abord les positions de Habermas et de Luhmann à différents moments de leurs carrières. Il prend ensuite l'exemple de la « manifestation » afin d'analyser le

---

<sup>2</sup> Caroline Gendreau, « “Légitimation” et “délégitimation” du droit de l'État: les pratiques professionnelles des intermédiaires du droit dans le contexte du divorce » dans Michel Coutu et Guy Rocher, dir., *La légitimité de l'État et du droit –Autour de Max Weber*, Saint-Nicolas (Qc), Presses de l'Université Laval, 2005, à la p. 187.

mouvement social d'après les théories déjà exposées, ainsi que du point de vue des différents acteurs sociaux impliqués, notamment les médias.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage est consacrée au domaine du travail. À travers Weber et Sinzheimer, l'auteur du premier article (Ulrich Zachert) s'interroge sur des questions concrètes, tel le conflit entre libertés collective et individuelle, et le problème du pluralisme juridique. Il oppose les visions des deux auteurs et propose sa propre analyse en se référant à des exemples jurisprudentiels pertinents. Le second article porte sur l'autonomie du droit du travail. L'auteur Michel Coutu y examine les liens entre droit public, droit privé et droit du travail dans une perspective empirique de sociologie du droit. Enfin, le dernier article de l'ouvrage se situe dans la même veine que le précédent; les auteurs Jean Marcel Lapierre, Guy Rocher et Guylaine Vallée étudient l'évolution de l'utilisation de la *Charte des droits de la personne*<sup>3</sup> par les arbitres de grief en se basant sur l'analyse de neuf entrevues réalisées auprès d'arbitres, et l'étude de plusieurs décisions sur le sujet. L'analyse a pour cadre la théorie de Luhmann sur l'apprentissage.

Il faut souligner le fait que cet ouvrage s'adresse à un public diversifié tant au niveau des champs d'intérêts (sociologie, droit, sciences politiques, etc.) que des appartenances théoriques. Par ailleurs, la participation conjointe de Québécois et d'Européens permet certainement une diversité pertinente des perspectives. À ce travail conceptuel impressionnant s'ajoutent de nombreux tableaux et figures qui guident le lecteur à travers l'ouvrage. La répartition et l'ordre des articles permettent un tour d'horizon et une réflexion sur une question dont l'actualité semble traverser toutes les époques.

---

<sup>3</sup> L.R.Q., c. C-12.